



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MIMES BERBIE (Suppléante) - DURIS - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

N° 2018/90

Objet : Plan de financement pour la création d'un bâtiment technique liée à une solution de production d'énergie renouvelable et mise en place de mâts d'éclairage solaires

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de création d'un bâtiment technique liée à une solution de production d'énergie renouvelable et la mise en place de mâts d'éclairage solaires.

Monsieur le Président présente la demande de subvention au titre du LEADER dans le cadre de la fiche action n°4 du plan de développement du GAL dont le coût éligible est de 551 921,50 € H.T.

L'Etat, la Région et le Département soutiennent déjà ce projet avec pour chacun d'eux des assiettes éligibles différentes (projet plus global, photovoltaïque non retenu, ...). De fait, les subventions attribuées par ces financeurs ont été proratisées en fonction des dépenses communes entre le projet global et celui-ci.

Monsieur le Président propose donc le plan de financement ci-dessous au titre du LEADER :

Financeurs	Taux	Montant € H.T.
Etat (DETR)	26,48 %	146.161,93 € H.T.
Conseil Régional	2,72 %	15.000,00 € H.T.
Conseil Départemental	14,27 %	78.781,86 € H.T.
LEADER	21,74 %	120.000,00 € H.T.
CCLPA	34,78 %	191.977,71 € H.T.
TOTAL € H.T.	100,00 %	551.921,50 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement pour la création d'un bâtiment technique liée à une solution de production d'énergie renouvelable et la mise en place de mâts d'éclairage solaires à Lautrec pour un montant de 551.921,50 € H.T., comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement pour la création d'un bâtiment technique liée à une solution de production d'énergie renouvelable et la mise en place de mâts d'éclairage solaires à Lautrec, comme détaillé ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 19/07/2018

Reçu en préfecture le 19/07/2018

Affiché le 19/07/2018

ID : 081-200034056-20180717-D2018_90-DE

SLOW

- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter la subvention prévue au titre du LEADER,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 18 juillet 2018.



Le Président,

Raymond GARDELLE

